

L'essentiel  
et **plus** encore



santé  
famille  
retraite  
services

---

**Beaune**

---

**Vendredi 24 mai**

**2019**

Assemblée Générale  
**Caisse Régionale  
MSA de Bourgogne**

---

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne s'est tenue le 24 mai 2019 à Beaune (21).

M. Bossong accueille l'ensemble des délégués présents.

Il donne ensuite la parole à Brigitte Carlot, déléguée du 1er collège, Présidente de l'échelon local (EL) Pierre de Bresse et Saint Germain du Bois en Saône-et-Loire et à Jean Claude Richard, administrateur issu du même EL.

*Bonjour à toutes, bonjour à tous,*

*et bienvenue à tous les délégués de Bourgogne présents aujourd'hui, pour la dernière Assemblée Générale de ce mandat !*

*Je suis Brigitte Carlot, déléguée du 1<sup>er</sup> collège et Présidente de l'échelon local « Pierre de Bresse – Saint Germain du Bois », en Saône et Loire, accompagnée de notre Administrateur local Jean Claude Richard.*

*En premier lieu, nous remercions la Mairie de Beaune qui nous accueille une fois encore dans ce Palais des Congrès, pour notre Assemblée Générale annuelle.*

*Sur notre territoire, à l'initiative des délégués qui participent en nombre à nos réunions et nos actions, nous avons organisé régulièrement des **actions de prévention avec le soutien des préventeurs de la MSA de Bourgogne**, soutien très apprécié de tous les bénéficiaires de ces journées !*

*Entre autres :*

- *le DUERP (par groupe d'une dizaine d'exploitants et salariés agricoles), au cours de quelques années consécutives... c'est une formation mise en place sur la plupart de nos territoires. Comme d'ailleurs la formation « utilisation de la tronçonneuse ».*
- *Plus récemment et fort utile, une matinée « manipulation bovins », pour mieux connaître le comportement animal et les équipements de contention. Animation assurée par un formateur agréé de l'institut de l'élevage, avec les préventeurs MSAB et une quinzaine de participants sur l'exploitation de notre administrateur.*

*Ces formations à la prévention des risques professionnels, que ce soit pour les exploitants ou les salariés agricoles, ont incité à adopter de « bonnes habitudes et mises en pratique » dans notre quotidien pour travailler en sécurité !*

*Et puis, pour la deuxième fois lors de ce mandat, nous avons participé à la « Foire du Renouveau » à Saint Germain du Bois. Les délégués du secteur ont tenu un stand aux côtés de l'organisateur Jean Commaret, Vice-Président de l'échelon local. Le thème choisi était « **les + de la MSA** » car nous pouvons convenir qu' **ils sont nombreux ces + !***

*Cela contribue à parler de la MSA, mais aussi à prouver sa proximité avec le monde agricole et rural. Le cadre des foires est toujours indiqué pour réussir cet objectif ! En juillet prochain, nous assurerons une présence lors de la fête de l'Agriculture 71 qui se déroulera à Simard pour étoffer cette mise en valeur de la MSA, et évoquer les prochaines élections de 2020 !*

*Je suis sûre que vous vous êtes reconnus dans notre partage d'expériences et d'actions sur les territoires... C'est une partie de notre rôle de délégué !*

*Merci pour votre attention,*

*Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente Assemblée Générale !*

M. Bossong remercie Mme Carlot et M. Richard pour leur intervention.

Il remercie l'ensemble des personnalités, présentes ou représentées (**diaporama en annexe 1**), ainsi que la presse.

Après contrôle des feuilles d'émargement, il est constaté 256 délégués (hors pouvoirs), répartis comme suit :

- 1er collège : 129 délégués,
  - 2ème collège : 89 délégués,
  - 3ème collège : 38 délégués.
- 1 023 délégués ont été convoqués.

Le quorum (256 délégués) étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 45 sous la Présidence de M. Dominique Bossong, Président du Conseil d'Administration (CA).

### **Désignation des assesseurs et du secrétaire de séance :**

M. Bossong propose de désigner :

Collège 1 : Philippe Gransagnes, EL Dijon – Fontaine les Dijon (21)

Collège 2 : Jacqueline Gaudillière, EL Buxy – Chagny - Chalon sur Saône – Couches – Givry - Sennecey le Grand (71)

Collège 3 : Pierre Jean Renoux, EL Cheroy – Pont sur Yonne – Sens – Sergines – Villeneuve l'Archevêque (89)

M. Bossong propose de désigner Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale, comme secrétaire de séance.

Il demande si des personnes s'opposent à ces 4 propositions. Il n'y a pas d'opposition.

### **DECISION**

Sont désignés à l'unanimité :

Assesseur 1<sup>er</sup> collège : Philippe Gransagnes (21)

Assesseur 2<sup>ème</sup> collège : Jacqueline Gaudillière (71)

Assesseur 3<sup>ème</sup> collège : Pierre Jean Renoux (89)

Secrétaire de séance : Armelle Rutkowski, Directrice Générale

M. Bossong rappelle que le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2018 a été publié sur le site internet de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, des exemplaires ont également été proposés à l'entrée de la salle.

Il demande aux délégués s'ils ont des remarques ou des questions.

### **DECISION**

Le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2018 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne est approuvé à l'unanimité.

# **1 – Présentation du rapport d'activité** **par Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale**

M. Bossong donne la parole à Mme Rutkowski qui présente son rapport d'activité.

## **Diaporama en annexe 2**

Madame la Sénatrice,  
Messieurs les Députés,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice Président,  
Madame la Directrice,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,  
Mesdames, Messieurs,

En choisissant la Santé Sécurité au Travail (SST) comme fil rouge de son Assemblée Générale, la MSA de Bourgogne rappelle qu'elle reste attentive à ses adhérents et résolument optimiste. Je suis convaincue que cet état d'esprit se reflète dans notre façon de concevoir la performance.

Objectifs, coûts de gestion, pilotage budgétaire font partie intégrante de notre vocabulaire quotidien et vous sont détaillés dans ce rapport d'activité. La MSA a su prouver son sérieux en la matière et sa capacité à gagner en performance. C'est pourquoi, bien que les évolutions législatives et organisationnelles, auxquelles le monde agricole est confronté, aient été nombreuses cette année et toujours complexes, parfois incomprises, nous restons mobilisés : nous saurons les appréhender avec rigueur et méthode afin de vous accompagner.

La performance ne saurait se réduire à la performance économique de notre entreprise. Pour nous, être performant, c'est aussi faire preuve d'ambition sociale, c'est :

- assurer aux exploitants, aux salariés, aux retraités, aux employeurs de main d'œuvre, une protection solide,
- porter des actions de prévention audacieuses tournées vers des publics parfois fragilisés,
- s'appuyer sur le guichet unique pour apporter une réponse qui va au-delà de la sollicitation initiale de l'adhérent,
- parier qu'une entreprise en difficulté pourra s'acquitter de ses cotisations si elle est accompagnée,
- considérer qu'une cotisation n'est pas qu'une charge mais une contrepartie d'une protection sociale globale,
- s'appuyer sur vous, nos délégués, qui mettez en place des actions de proximité sur les territoires ruraux, ce qui fait de vous de véritables animateurs du tissu social.

En somme, c'est placer la performance au service de la solidarité.

Cette exigence ne saurait être atteinte sans l'investissement et le professionnalisme dont fait preuve au quotidien l'ensemble du personnel de la MSA Bourgogne. Nous nous engageons donc tous à poursuivre nos efforts en faveur de la protection agricole et ses adhérents.

## **1 – La MSA et ses adhérents**

Même si nous conservons une offre d'accueil physique, sur 18 points, et téléphonique pour assurer la proximité avec nos adhérents, nos modes de contact continuent à évoluer et la MSA est connectée à ses adhérents :

- 866 409 connections au site internet,
- 24 370 emails reçus via le service en ligne « mes messages, mes réponses »,
- 22 736 SMS envoyés,
- 581 067 connections à « mon espace privé » et 46 093 via « l'appli mobile »,
- de nouveaux services en ligne en 2018 (suivi demande allocation logement et CMUC/ACS, dépôt de documents, Mes règlements DSN), soit environ 55 000 connections par mois aux téléservices.

Notre offre de service en ligne répond aux attentes de nos adhérents et à l'obligation de passer par la voie dématérialisée pour certaines démarches, par exemple pour la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

### **1-1 – L'accueil de proximité**

Notre accueil de proximité, au plus près des territoires ruraux et de nos adhérents, nous permet :

- de recevoir sur un an 33 349 personnes dont :
  - . 6 907 rendez-vous dont 2 946 en agence et 3 961 en point d'accueil,
  - . 37 visites reçues par jour ouvré dont 32 en agence et 5 en point d'accueil.
- en ce qui concerne la prise de rendez-vous :
  - . 993 dématérialisés (via bourgogne.msa.fr),
  - . 4 264 par téléphone,
  - . 2 582 via des visites à l'accueil.
- en ce qui concerne la relation écrite et téléphonique :
  - . 452 987 courriers reçus,
  - . 221 737 courriers envoyés,
  - . 150 289 appels traités.

Ces accueils s'entendent :

- en agence du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30,
- en point d'accueil sur rendez-vous,
- par téléphone :
  - . lundi, mardi et mercredi de 8 h 30 à 17 h 00,
  - . jeudi de 10 h à 17 h 00,
  - . vendredi de 8 h 30 à 16 h 00.

### **1-2 – La prévention santé**

Un taux de participation de 64 % au dépistage du cancer du sein (meilleur résultat national) et de 35,2 % pour celui du cancer du colon.

Pour avancer en âge sérieusement, il est important de rester actif, de veiller à son alimentation, de conserver une activité physique, de stimuler son esprit, la MSA, en partenariat avec MSA Services, avec l'Asept et les autres organismes de protection sociale, propose des ateliers sur l'ensemble de la région : en 2018, il y a eu 287 ateliers Bons Jours en Bourgogne, pour 3 487 participants.

Les Instants Santé offrent l'occasion de faire un bilan de santé complet et gratuit pour les jeunes et les moins jeunes : 4 899 adultes et 1 622 jeunes de 16 à 24 ans ont été invités à participer aux Instants Santé et actions de suites.

La prévention, c'est aussi la vaccination, 46 136 adhérents concernés par la campagne de vaccination contre la grippe.

### **1-3 – La prévention des risques professionnels**

La MSA intervient par la prévention des risques professionnels et en tant qu'organisme de médecine du travail des salariés, des exploitants et des entreprises agricoles. Elle accompagne aussi les entreprises dans l'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des mesures de prévention d'ordre technique ou organisationnel. Quelques chiffres :

- 8 217 visites en médecine du travail,
- 3 207 accidents du travail ou maladies professionnelles chez les salariés,
- 752 accidents du travail ou maladies professionnelles chez les non-salariés,
- 20 947 144 € de dépenses liées aux accidents du travail ou maladies professionnelles.

### **1-4 – L'action sanitaire et sociale (ASS)**

Depuis toujours la MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

Notre ASS, c'est 8 431 254 € de dépenses d'aides financières aux adhérents (3 230 539 €), d'aides liées aux crises agricoles (2 861 570 €) et en financement d'actions collectives ou de structures (2 339 145 €).

### **1-5 – La MSA auprès des entreprises**

Dans un contexte d'évolution réglementaire avec la DSN et de crise, la MSA apporte son soutien aux agriculteurs et organise ses services pour répondre à leurs besoins par la création d'une cellule DSN et la réponse directe au téléphone par les professionnels du service cotisations sur salaire :

- 1 450 bénéficiaires d'une prise en charge de cotisations pour un montant total de 2 861 570 €,
- 5 696 dossiers de remise de majorations de retard pour un montant total de 1 408 111 €,
- 1 477 échéanciers de paiement accordés.

## **2 – La MSA au cœur de la protection sociale**

La MSA Bourgogne, c'est 516 salariés (dont 33 CDD) pour un budget total de plus de 43 millions d'euros dont 28,9 millions pour les charges de personnel en correspondance avec les objectifs et les cadrages rigoureux de notre Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) et la nécessaire performance économique dont les organismes de protection sociale doivent faire preuve. Cette année encore, nos comptes sont validés par la CCMSA.

### **2-1 – La mutualisation de proximité**

Cette performance économique s'est traduite, en 2018, par la mise en œuvre de la mutualisation des services de nos caisses avec nos collègues de Franche-Comté. Plus de 30 % de nos activités

sont gérées en commun, en particulier sur les secteurs de la protection sociale, mais également au contrôle médical et en vérification comptable.

## **2-2 – Le régime unique**

L'atout du régime agricole consiste en un guichet unique qui lui permet de sécuriser les dossiers de ses 111 429 ressortissants couverts en maladie, en légère baisse en comparaison à 2017 (112 418).

Concernant les actifs, le nombre de non salariés agricoles (19 338) est également en baisse, alors que le nombre de salariés agricoles (91 225 dont 55 354 travailleurs occasionnels) continue sa progression, passant la barre des 90 000.

Quant aux retraités salariés et non salariés, leur nombre a également diminué de près de 4 000 pour arriver à 134 828.

## **2-3 – Les cotisations et contributions émises**

451 808 434 € au total de cotisations et contributions légales en 2018 (soit 6,96 % de plus par rapport à 2017), dont :

- 196 010 185 € pour les cotisations des salariés (+ 2,71 % par rapport à 2017),
- 89 892 346 € pour les cotisations des non salariés (- 1,30 % par rapport à 2017),
- 165 905 902 € de contributions (+ 18,08 % / 2017).

Ce qui représente :

- 43,38 % de cotisations des salariés,
- 20,77 % de cotisations des non salariés.
- 31,12 % de CSG-RDS et contributions diverses,
- 4,72 % de Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO).

## **2-4 – Les prestations versées**

925 528 310 € de prestations légales versées en 2018, représentant une diminution de 0,67 % par rapport à 2017, soit détaillé par domaine et en comparaison avec 2017 :

- santé : 309 559 578 €, soit + 0,28 %,
- famille : 73 626 171 €, soit – 1,11 €,
- retraite : 522 540 364 €, soit – 1,19 %,
- accident du travail : 19 802 197, soit + 0,07 %.

Les prestations d'assurance complémentaire quant à elles, soit 10 917 624 € en 2018, diminuent de 1,54 % par rapport à 2017.

En conclusion, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la mutualisation d'activité avec nos collègues de Franche-Comté. Une restructuration profonde de notre organisation, dont nous ressentons encore, en 2019, les effets sur notre capacité à assumer nos charges de travail et dans la baisse de notre qualité de service. Mais nous mettons tout en œuvre pour rétablir cette dernière et revenir au niveau de service que vous attendez.

La MSA reste attentive à la dynamique du tissu rural et doit continuer à participer par ses actions à l'aménagement des territoires. Notre force consiste à porter un guichet unique rénové qui tient compte de la digitalisation des services, qui se réinvente et se tourne vers l'ensemble du monde rural, pour contribuer à faciliter la vie et le bien-être de nos adhérents sur les territoires. La MSA doit pleinement participer au développement rural, c'est dans son ADN et dans ses services et ses

savoir-faire. La promotion de l'inclusion sociale, la réduction des inégalités sur les territoires et de la pauvreté, et le développement économique dans les zones rurales sont nos challenges d'aujourd'hui et de demain. Et je sais que, comme aujourd'hui, nous pouvons compter sur vous, élus et sur l'ensemble de notre Conseil d'Administration.

Je remercie particulièrement Dominique Bossong, Président, Jean-Paul Baudin, 1<sup>er</sup> Vice Président, et tous les administrateurs de leur soutien, leur implication et leur bienveillance.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Bossong remercie Mme Rutkowski.

## **2 – Présentation du rapport du CPASS par Mme Karine Delabays et M. Guy Callué**

M. Bossong donne la parole à Mme Karine Delabays et M. Guy Callué qui présentent le rapport du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS).

### **Diaporama en annexe 3**

Bonjour à tous,

La politique d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) du plan 2016-2020 est axée sur deux enjeux majeurs :

- accompagner les populations agricoles dans leurs parcours de vie,
- contribuer à l'animation et au développement social des territoires.

Voilà deux objectifs qui nous ramènent à la dure réalité de notre actualité :

- d'un côté, une crise agricole profonde et durable qui fait que notre priorité d'action reste, plus que jamais, l'accompagnement des actifs agricoles fragilisés,
- de l'autre, un sentiment d'abandon du monde rural qui appelle la MSA à s'engager encore plus dans sa mission de développement social des territoires.

Dans l'accompagnement des populations en difficulté, nous avons donc cherché à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (élus, professionnels, organisations professionnelles agricoles [OPA]), bénévoles, partenaires...) et à diversifier nos modes d'intervention en développant de nouvelles actions collectives. Pour les autres cibles, familles, jeunes, seniors, territoires, nous continuons à innover dans des domaines où notre savoir-faire est reconnu.

Ce rapport d'activité n'a pas vocation à présenter l'ensemble des actions que nous avons déployées dans l'année, mais plutôt, à travers quelques illustrations, à vous montrer l'originalité de notre action sociale, en veillant à conserver notre identité agricole et rurale.

### **1 – Les travailleurs sociaux territorialisés**

Au nombre de 27, ils mettent en œuvre des accompagnements individuels, concertés et proposent des actions collectives selon les besoins repérés. En 2018, cela représente 6 500 interventions auprès de 1 300 actifs agricoles (1/3 salariés et 2/3 exploitants) :

- 40 % en faveur d'actifs confrontés à un problème de santé qui impacte leur parcours professionnel,
- 6 % en faveur d'exploitants agricoles fragilisés par des difficultés professionnelles socio-économiques.

## **1-1 – Actions collectives et accompagnement individuel**

Voici quelques exemples d'actions collectives et d'accompagnement individuels pour renforcer la prévention et la détection des risques psychosociaux des actifs, salariés et exploitants en situation de fragilité, comme, l'accès au répit en faveur des actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel. Sur la base d'une évaluation et d'un accompagnement par les travailleurs sociaux, deux types de soutien financés en 2018 pour un budget total de 176 350 € :

- une aide au remplacement jusqu'à 10 jours en faveur de 111 exploitants agricoles, majoritairement en production polyculture/élevage,
- l'accès à diverses actions de répit pour 141 actifs.

Globalement, ce dispositif se traduit par des impacts positifs sur le plan familial, professionnel, social, sanitaire...

## **1-2 – Des formations à destination des salariés des OPA**

Pour les aider à mieux gérer les situations de personnes confrontées aux crises agricoles. Cette démarche, accompagnée par MSA Services, a été expérimentée en Côte d'Or, avant d'essaimer en Bourgogne.

## **1-3 – Expérimentation de nouvelles actions collectives**

Elles sont des leviers d'accompagnement au changement et de création de lien social comme :

- Coup de pouce Connexion pour une initiation à l'utilisation d'un ordinateur avec l'objectif de rendre les personnes autonomes dans leurs démarches administratives en ligne (par exemple : la création et la consultation de leur espace MSA) et la possibilité d'acquérir du matériel informatique à moindre coût. Tous les participants sont très satisfaits de l'action et ont pu reprendre confiance en eux.
- Gérer sa ferme au quotidien, une formation-action aux bases de la gestion/comptabilité et à l'organisation administrative pour comprendre les enjeux de la tenue d'une comptabilité, s'approprier les documents de gestion et être en mesure de prendre des décisions adaptées. Là aussi très bon retour des participants.
- Un groupe d'expression, d'échanges, animé par des travailleurs sociaux et une psychologue, favorisant la mise en mots des difficultés, la reprise de confiance en soi et la mise en mouvement des personnes dans leur parcours de vie familiale, sociale, professionnelle.

## **1-4 – Réseaux de bénévoles accompagnants 21 et 71**

Ils s'inscrivent dans une relation d'aide de proximité auprès d'exploitants agricoles en lien avec les travailleurs sociaux et en toute confidentialité. Ces bénévoles formés ont un rôle de veille et/ou d'accompagnement en complémentarité des professionnels des OPA.

Plus de la moitié des 36 accompagnements réalisés en 2018 l'ont été en lien avec les dispositifs départementaux en place (Faire Face Ensemble, Aide Agri Nièvre, Agrisolidarité, Réagir 89).

## **2 – Les travailleurs sociaux spécialisés**

Par ailleurs, 8 travailleurs sociaux spécialisés, chargés de projets, assurent des missions départementales ou régionales en faveur des familles, des jeunes et des seniors. Ils contribuent ainsi à améliorer le quotidien des personnes dans leur milieu de vie. Ils sont les interlocuteurs des partenaires et acteurs locaux et ont un rôle d'accompagnement des structures et des collectivités territoriales.

## 2-1 - Les familles et les jeunes

Concernant les dispositifs d'animation et de développement social territorial en faveur des familles et des jeunes, voici quelques actions :

- Soutien aux structures d'accueil du jeune enfant et aux accueils de loisirs et périscolaire : en 2018, la MSA Bourgogne a contribué à réduire les inégalités territoriales et sociales en soutenant l'implantation sur les territoires ruraux de 6 crèches, 2 Maisons d'Assistants Maternelles et 2 Lieux d'Accueil Parents Enfants pour un montant de 132 000 €.
- Appel à projets « animation de la vie sociale » : soutien apporté à 31 projets, présentés par les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale, prenant en compte les défis de la ruralité et visant le renforcement de l'attractivité des territoires ruraux pour un montant de 92 500 €.
- Appel à projets Jeunes « mieux vivre en milieu rural » : des bourses attribuées à 3 groupes de jeunes qui ont initié des actions dans leurs villages en vue de rapprocher les générations, favoriser le développement de liens sociaux et de solidarité, et contribuer ainsi à lever des préjugés sur l'image des jeunes.

## 2-2 - Les séniors et les personnes âgées

D'autres actions en direction des seniors et des personnes âgées pour préserver l'autonomie et redynamiser les liens de solidarité autour des aînés. **Relayage des aidants à domicile**, une offre de répit qui succède au Baluchon Bourguignon, destinée à soulager les aidants accompagnant un proche, adulte ou enfant, en perte d'autonomie, atteint d'une maladie neuro dégénérative ou en situation de handicap. Soutenu par l'Agence Régionale de Santé, ce dispositif contribue à prévenir les risques d'épuisement et à améliorer la qualité de vie de l'aidant et de son proche. Trois territoires ont été fléchés par la MSA Bourgogne pour une expérimentation de 3 ans : le Pays Nivernais Morvan, le Mâconnais et le Grand Dijon.

**Des Chartes territoriales de solidarité** autour des aînés ont vu le jour. Deux territoires, le Pays Nivernais Morvan et le Charolais, se sont mobilisés durant 4 années pour développer des actions en direction des séniors. Grâce à la dynamique partenariale enclenchée, l'isolement social a reculé, des solidarités se sont développées et ne demandent qu'à perdurer. La clôture de la charte territoriale de solidarité autour des aînés du Pays Nivernais Morvan a eu lieu en 2018. Pendant 4 années elle a décliné 14 actions, pour un coût de 155 000 €, dont 65 000 € apportés par la MSA. Les Aînés du Morvan souhaitent poursuivre cette belle dynamique.

Du côté du Charolais, la charte a également pris fin en 2018. En tout, 17 actions ont été développées en 4 ans, dans une démarche de développement local et une dynamique inter-régime. Plus de 1 200 personnes ont été touchées, contactées ou concernées par ces actions. Objectif atteint : l'isolement social a reculé et la solidarité s'est développée pendant ces 4 années et ces actions perdurent !

**Appel à projets inter régime Prévention sociale** : depuis 4 ans, la MSA Bourgogne, aux côtés de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté, de la Sécurité Sociale des Indépendants et de la MSA Franche-Comté, s'engage à financer des actions qui ont pour ambition la prévention et la lutte contre l'isolement des personnes retraités. 79 projets visant la réactivation ou la création de lien social ont été retenus pour un montant de 652 000 €. En voici quelques exemples :

- en Côte d'Or, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise propose la mise en place d'un projet « Culture, nature et bien-être », composé de séances de Brain gym ou encore la réalisation d'un jardin collectif sur le site du Centre Social,
- dans la Nièvre, le Centre social et culturel de Luzy propose de lutter contre l'isolement grâce au théâtre en permettant aux personnes âgées et aux plus jeunes de se mettre en scène grâce à l'intervention de deux compagnies : « A vous de voir » et « Coléoptère ».

- en Saône-et-Loire, l'association « Radio Bresse » se déplace au domicile de la personne afin de réaliser et diffuser une série de chroniques mettant en valeur un souvenir marquant d'une personne âgée.

Ces projets, présentés par des associations, des établissements publics et des collectivités territoriales, touchent des problématiques liées à la perte d'autonomie et à l'isolement des personnes retraités autonomes.

Notre challenge est donc de maintenir notre capacité d'innovation en réponse aux besoins du terrain et ce, malgré une diminution de nos ressources d'année en année (une dotation d'environ 8 millions d'euros qui s'amenuise) et notre difficulté à pouvoir maintenir nos effectifs de travailleurs sociaux. Il faudra donc éviter la dispersion pour nous concentrer sur nos priorités d'actions, tout en n'oubliant personne et en répondant au plus grand nombre.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie M. Callué et Mme Delabays.

### **3 – Présentation du rapport des CPSS et CPSNS par M. Jacques Ganne et Mme Hélène Dapvril**

M. Bossong donne la parole à M. Jacques Ganne et Mme Hélène Dapvril qui présentent respectivement les rapports des Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS) et Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS).

#### **Diaporama en annexe 4**

Bonjour à tous.

Nous intervenons en qualité de Présidents du CPSS et CPSNS pour vous présenter l'activité 2018 relative à la Santé Sécurité au Travail (SST).

Le champ d'activité de la SST est couvert par une équipe pluridisciplinaire placée sous la responsabilité du Docteur François Alfonsi. Elle est composée de 9 médecins du travail, 5 infirmières, 11 conseillers en prévention et 10 assistants administratifs. La mission principale du service est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur activité professionnelle et de mener des actions de prévention à destination de nos populations de salariés et non salariés.

A noter : nous avons eu la possibilité de recruter 2 médecins sur le site 21, les Docteurs Sylvestre et Lacaille-Smerilli en remplacement des Docteurs Gandelin et Brenot, ainsi qu'une infirmière sur le site 71, Mme Guyot, et une conseillère en prévention, Mme Arnoul-Pereira sur le site 21.

#### **1 – Les faits marquants de l'année 2018**

##### **1-1 – Participation à Euroforest**

Les services SST des caisses de Franche-Comté et de Bourgogne ont participé à la 7<sup>ème</sup> édition du salon européen Forêt-Bois organisé du 21 au 23 juin 2018 à Saint-Bonnet-de-Joux (71), qui a réuni 550 exposants et 42 000 visiteurs.

Les animations sur les risques spécifiques, maladie de Lyme, bruit, coupe de bois sous tension et celle sur le câble synthétique, ont connu un réel succès. Les jeux concours ont été, pour les visiteurs, l'occasion de tester leurs connaissances et d'échanger avec nos équipes sur la prévention des risques professionnels.

## **1-2 – Le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) 2016-2020**

L'activité 2018 a bien sûr été rythmée par la poursuite du PSST 2016-2020, dont je vous rappelle les axes prioritaires :

- risque animal (bovin et équin),
- risque chimique (Cancérogène Mutagène Reprotoxique [CMR]) tous secteurs,
- risque machine (sous forme d'enquêtes conformité),
- risque Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- risque chutes de hauteur (formations et accompagnement de projet en entreprises),
- risques psychosociaux (sensibilisation des décideurs et démarche réunion-débat « Et si on parlait travail »),
- préservation de l'employabilité (promotion de la visite de pré-reprise, participation aux cellules de maintien dans l'emploi).

## **2 – L'activité SST en 2018**

### **2-1 – Les entretiens individuels**

Les entretiens infirmiers progressent du fait des effectifs depuis 2015 pour se stabiliser autour de 25 % du nombre total des visites. Quant aux visites médicales, les visites périodiques et les visites d'embauche continuent leur décroissance légère, relative peut-être à la loi El Khomri. Par contre, on note une augmentation des visites de reprise, de pré reprise et des visites à la demande qui constituent des examens approfondis et chronophages.

Les actions relevant du plan SST portant sur l'employabilité, telles que sensibilisation, information auprès des médecins traitants, des employeurs, des salariés, de l'intérêt de prévoir la reprise du travail en amont, contribuent à cette évolution. Par ailleurs les cellules pluridisciplinaires de maintien dans l'emploi (CPME) permettent de mieux anticiper les situations individuelles, médico sociales complexes des salariés, afin de les maintenir dans l'emploi avec les aménagements adaptés via la visite de pré reprise. Ainsi, la visite de reprise s'effectuera, de fait, dans les meilleures conditions en évitant, d'une part, la prolongation de l'arrêt de travail et, d'autre part, les difficultés liées à une reprise mal préparée.

### **2-2 – Les interventions en SST**

Ces actions s'inscrivent dans le cadre des priorités du plan national et dans sa déclinaison régionale, en y associant nos partenaires professionnels, institutionnels et notre réseau d'élus. Dans ce contexte, plus de 1 500 actions collectives et individuelles ont été réalisées à destination des exploitants agricoles, des entreprises et de leurs salariés, et des établissements de formation bourguignons.

Comme vous pouvez le constater, l'activité du service est majoritairement basée sur des **visites d'entreprises** à hauteur de 50 % incluant entre autres :

- Les études de poste : une des missions essentielle du service est de permettre le maintien dans l'emploi en adaptant le poste de travail à l'état de santé de la personne. Cela se fait, dans la plupart des cas, en partenariat avec le service d'action sociale et Cap Emploi - SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés).

- Les aides financières : 154 structures ont été accompagnées techniquement et financièrement sur leur projet de prévention. Parmi les projets concernés, bon nombre ont porté sur des aménagements des installations de contention, des aménagements visant à réduire les risques de chute de hauteur... De plus, 3 entreprises ont signé en 2018 un contrat de prévention dans les secteurs du maraîchage, des entreprises de travaux agricoles et dans le secteur forestier. Dans ce dernier cas, la signature du contrat avec l'entreprise Blanc-Garret (71) a eu lieu à l'occasion d'Euroforest.

De même, 19 % de notre activité est consacrée aux **formations** en entreprises, en établissements d'enseignement agricole et avec notre échelon local. Les principales thématiques portent sur :

- l'évaluation des risques professionnels,
- le risque animal,
- les TMS (en viticulture),
- le risque chimique (avec notre participation au volet santé du certificat individuel),
- les travaux forestiers notamment au travers des formations au niveau de l'Echelon Local.

Les 9 % consacrés aux **réunions légales** couvrent nos participations aux Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et à la Commission Paritaire Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CPHSCT).

4 % correspondent aux **enquêtes** que nous menons pour reconnaissance de maladie professionnelle, sur les accidents graves et mortels, sur les zoonoses, **sur Phy'attitude**. Phyt'attitude est un réseau de toxico-vigilance de la MSA axé sur les produits phytosanitaires, dont l'objectif est d'analyser les incidents lors de l'utilisation des produits chimiques. Les dossiers remontés permettent d'améliorer les mesures de prévention (numéro de téléphone 0 800 887 887, à retenir pour tout signalement).

Le volet **Recherche et développement** représente les études réalisées, les essais de matériel et les expérimentations. Nous pouvons citer par exemple :

- le lève-tête : système conçu pour lever et immobiliser la tête des bovins au cornadis pour une intervention en toute sécurité pour l'éleveur, lors des opérations de traitement des animaux,
- la nacelle élévatrice sur tracteur, vue à Euroforest et présentée lors d'une de nos formations sur la prévention des chutes de hauteur,
- les panneaux chantiers forestiers, réalisés avec la profession et proposés pour matérialiser sur le terrain la présence de ces chantiers.

## 2-3 – Les interventions dans le cadre des priorités du plan national

Nous nous intéresserons plus particulièrement à trois axes qui représentent 2/3 de l'activité consacrée au plan SST :

- **les TMS en viticulture** avec la mise en œuvre d'actions liées à une démarche locale de prévention des TMS, auprès d'entreprises ciblées salariés et NSA, qui se déroulent en 3 phases : mobilisation des entreprises, accompagnement, évaluation de l'action.
- **sur le risque animal**, nos efforts ont porté sur la mise en place des formations « manipulation-contention des bovins » et sur le développement d'actions en partenariat auprès des acteurs locaux de la filière bovine et des éleveurs.
- **en ce qui concerne la filière équine**, nous avons mis l'accent sur les formations « comportement du cheval » et « gestion de la chute » dans les établissements de formation en partenariat avec la ligue régionale de judo.

- **enfin sur le risque chimique**, nous avons privilégié la sensibilisation des employeurs à l'obligation d'évaluation du risque chimique et proposé un accompagnement SST avec l'outil SEIRICH. Nous intervenons également sur la sensibilisation des salariés à la prévention du risque CMR, en particulier auprès des adultes en âge de procréer.

Ce que nous venons de vous présenter est un condensé des actions menées sur les territoires par le service SST. Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie M. Ganne et Mme Dapvril.

## **4 – Présentation du rapport de la Vie Institutionnelle** **par M. Franck Juillard**

M. Bossong donne la parole à M. Franck Juillard qui présente le rapport de la Commission de la Vie Institutionnelle (VI).

### **Diaporama en annexe 5**

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je suis Franck Juillard, président de la Commission VI de la MSA Bourgogne. Il m'incombe de vous parler maintenant de l'animation de la vie institutionnelle de notre caisse de Bourgogne.

### **1 – L'activité en 2018**

En 2018 nous avons :

- mis en place des actions de découverte de l'ordinateur et du site internet MSA,
- augmenté la fréquence des communications avec les membres des comités départementaux et avec les délégués, par mail, via le site internet,
- enrichi le site internet MSA Bourgogne : actions des échelons locaux, offre de services sur les territoires, actualités.

Bien évidemment, 2018 a vu nos délégués, vous, être présents sur le territoire : plus de 100 actions ont été mises en place. Vous vous êtes mobilisés, par exemple, pour les fêtes de l'agriculture, les foires, mais également pour des actions de prévention, ainsi que pour la SST. Vous retrouverez toutes ces actions dans la plaquette du rapport d'activité de la VI 2018, je ne vais pas vous en faire l'inventaire maintenant (ce document est disponible sur le site internet de la MSA Bourgogne).

### **2 – Elections MSA 2020**

Bien sûr, toute cette année encore, vous allez continuer à animer notre territoire et assumer vos missions de délégués et ce, jusqu'aux prochaines élections, début 2020. Mais comme 2020 c'est demain, nous y travaillons déjà et il est important de commencer à vous imprégner des éléments clés de cette prochaine échéance.

#### **2-1 – La transformation des cantons**

La première information essentielle vient de la transformation des cantons. En effet, la précédente élection ne s'était pas appuyée sur le nouveau découpage cantonal de 2014, mais sur le précédent. Par contre, les élections 2020 s'appuieront bien sur ce nouveau découpage cantonal.

Ainsi, pour le département de la Côte-d'Or, par exemple, où il y avait précédemment 43 cantons, dorénavant 23 cantons ont été définis. De ce fait, pour l'ensemble de la Bourgogne, on passe de 174 à 90 cantons.

## **2-2 – Les chiffres qui en découlent**

Pourquoi vous rappeler tout cela ? Parce que la conséquence directe en est la diminution du nombre total de délégués à élire. Ces 90 cantons permettront d'élire 810 délégués au total (contre 1 566 en 2015), soit un nombre de délégués par canton inchangé par rapport à 2015 : 3 pour le 1<sup>er</sup> collège, 4 pour le 2<sup>ème</sup> collège et 2 pour le 3<sup>ème</sup> collège).

## **2-3 – Les dates importantes**

Maintenant que nous savons combien de délégués devront être élus, voyons quelques dates importantes :

- 8 octobre 2019 : dépôt de la liste définitive des électeurs,
- 19 novembre 2019, à midi : date limite de dépôt des candidatures,
- 20 au 30 janvier 2020 : vote, par correspondance ou par internet,
- 6 février 2020 : dépouillement,
- 27 mars 2020 : pour conclure ce cycle démocratique, les délégués nouvellement élus se retrouveront en Assemblée Générale Elective.

## **2-4 – Les enjeux de ces élections**

Notre Président, Dominique Bossong, et le Directeur de la Caisse Centrale, François Emmanuel Blanc, reviendront sur les enjeux de ces élections. Toutefois, je ne peux conclure mon intervention sans insister sur deux points :

- Il est essentiel que le taux de participation à ces élections soit en nette progression, par rapport à 2015, mais aussi par rapport aux récentes élections des Chambres d'Agriculture. De nombreuses actions seront menées pour aller au-devant des électeurs, nous aurons donc besoin de vous tous, en temps voulu.
- Il y aura donc moins de délégués sur un même territoire. Mais l'institution devra pouvoir compter sur eux, qui restent le maillon essentiel de l'animation des territoires et de la défense de la MSA. Le rôle du délégué est en effet essentiel :
  - . C'est un acteur de la politique de la MSA : grâce à un fonctionnement démocratique, il participe aux prises de décisions, notamment lors de l'Assemblée Générale. Il est important de rappeler que la MSA est le seul régime de protection sociale à organiser des élections.
  - . C'est une sentinelle : il informe la MSA des problématiques professionnelles des différents secteurs agricoles, mais également des difficultés rencontrées par les assurés. Il est un relais d'informations et assure un dialogue bidirectionnel entre la MSA et ses assurés.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie M. Juillard.

## **5 – Présentation du rapport moral** **par M. Dominique Bossong, Président**

### **Diaporama en annexe 6**

Mesdames, Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Cette Assemblée Générale est la dernière avant les élections MSA qui auront lieu en février prochain. Avant de revenir sur ce moment important pour notre régime, je voudrais faire un premier bilan de ce mandat, même si ce dernier n'est pas encore terminé.

Ces quatre années ont été riches en évolutions législatives et organisationnelles diverses. Mais s'il y a une chose qui, hélas, n'a pas évolué, c'est le contexte économique et social toujours aussi difficile que connaît l'agriculture. Un véritable « fil rouge » avec lequel nous avons dû, sans cesse, conjuguer, au cours de ces années, pour accompagner les plus fragiles.

Je détaillerai ce bilan selon 4 axes :

- les évolutions organisationnelles,
- les évolutions législatives,
- la situation agricole,
- les plans ASS et SST.

Puis j'évoquerai rapidement les défis qui nous attendent en 2019 et pour le prochain mandat et terminerai par les élections MSA.

### **1 – Les évolutions organisationnelles**

Alors que nous avons atteint notre vitesse de croisière après la fusion des quatre sites bourguignons, d'autres évolutions sont venues modifier le paysage du régime agricole.

#### **1-1 – La réforme territoriale ou Loi NOTRe**

L'année 2015 a été marquée par la réforme territoriale ou Loi NOTRe, avec la création de la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté regroupant tous les services de l'Etat au sein d'une même entité. Pour parler et agir de façon coordonnée, les deux caisses de MSA de la région, Bourgogne et Franche-Comté, ont ainsi créé une association régionale, l'ARCMSA BFC, interlocuteur privilégié des partenaires régionaux tels que la Préfecture de Région, le Conseil Régional, la Chambre Régionale d'Agriculture, l'Agence Régionale de Santé, la Direccte, avec, pour vocation, de porter un projet régional de santé adapté au monde agricole et rural.

Cette réforme a aussi défini les nouveaux cantons sur lesquels nous allons organiser les prochaines élections et qui va impacter fortement le nombre de délégués, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

#### **1-2 – La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2016-2020**

Parallèlement, nous étions en attente de la nouvelle COG 2016-2020, négociée avec l'Etat, listant, pour les 5 ans à venir, les engagements à tenir : développement des services, des téléservices, des contacts, simplification des démarches, accompagnement des assurés, prévention santé et performance globale avec de fortes pressions sur les effectifs et les moyens. Des exigences qui ont poussé la MSA à réfléchir à une nouvelle organisation de son réseau pour préserver la proximité sur tout le territoire et améliorer la performance, avec l'appui des conseils

d'administration, des élus de terrain et bien sûr, des salariés avec le maintien des sites de production et d'accueil.

### **1-3 – Les mutualisations de proximité**

Le choix s'est ainsi porté sur les mutualisations de proximité, consistant à mutualiser certaines activités, entre caisses d'une même région, sans impact sur la gouvernance politique et administrative, ni sur les politiques développées sur les territoires comme l'action sanitaire et sociale, l'offre de services, les partenariats, propres à chaque caisse. Travail de longue haleine, la mutualisation de proximité avec nos collègues de Franche-Comté a débuté le 3 avril 2018 et a demandé un effort important d'adaptation des salariés des deux caisses.

### **1-4 – L'offre de services en ligne**

La dématérialisation fait partie de ces évolutions organisationnelles indispensables pour mener à bien nos missions. L'offre de services en ligne de la MSA Bourgogne ne cesse de s'étoffer pour toujours mieux accompagner les adhérents et faciliter leurs démarches au quotidien. Même si nous devons aussi accompagner celles et ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas s'adapter.

### **1-5 – Plan stratégique 2025**

Enfin, à l'automne 2018, la Caisse Centrale a annoncé la construction d'un **Plan Stratégique 2025** dont l'objectif est de promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain. Ce plan, qui sera présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale, en juin prochain, donnera le cap à suivre tant pour les salariés de la MSA que pour les futurs délégués, qui est de promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain en investissant plus fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités, avec pour seul leitmotiv : la qualité du service rendu.

## **2 – Les évolutions législatives**

Elles ont été nombreuses durant ce mandat, mais elles ont toutes les mêmes points communs : la précipitation pour la mise en place et des outils informatiques non stabilisés entraînant des dysfonctionnements préjudiciables à la qualité du service rendu.

### **2-1 – Complémentaire santé**

Obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour l'employeur de proposer une complémentaire santé collective à l'ensemble de ses salariés. La MSA, qui gère les contrats, a été tenue pour responsable des difficultés afférentes à la mise en route du dispositif, alors même que la demande émanait de la profession.

### **2-2 – Prime d'activité (PPA)**

A la même date, la PPA est venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Cette nouvelle prestation ouverte aux salariés et non salariés, dès 18 ans, permet, sous conditions, de bénéficier d'une aide pour compléter les revenus. En décembre dernier, le Gouvernement a décidé d'accélérer la revalorisation du dispositif, dans le cadre de l'action en faveur du pouvoir d'achat. La demande se fait obligatoirement par Internet sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) dans « Mon espace privé ».

### **2-3 – Déclaration Sociale Nominative (DSN)**

La DSN remplace et simplifie la majorité des déclarations sociales des employeurs, en automatisant leur transmission à partir des données de paie. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la mise en route de la DSN, prévue en 2016 puis reportée en 2017, a plutôt mal débuté, avec

des outils informatiques peu appropriés. Après une montée en charge progressive, la DSN concerne désormais tous les employeurs de main d'œuvre.

## 2-4 – Liquidation Unique des Régimes Alignés (LURA)

En juillet 2017, la mise en place de la LURA, un guichet unique pour la demande, l'instruction et le paiement de la retraite de base. La caisse de la dernière activité est la seule interlocutrice (sauf régime des NSA).

## 2-5 – Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO)

En matière de RCO, l'objectif de la Loi de 2014 était de porter progressivement la retraite non salariée agricole à 75 % du SMIC agricole net pour une carrière complète de chef d'exploitation. Cette revalorisation est effective sur 3 ans (janvier 2015 : 820,92 €, janvier 2016 : 836,30 € et janvier 2017 : 855 €) soit une évolution de 8 % sur 3 ans. Mais les réserves de la RCO ne sont pas inépuisables d'où l'augmentation du taux des cotisations de retraite complémentaire sur 2017 et 2018. Par ailleurs, le problème de fond des petites retraites reste entier. En effet, la demande initiale de porter la retraite non salariée agricole à 85 % n'a toujours pas aboutie.

## 2-6 – Surface Minimale d'Assujettissement (SMA)

Conformément à la loi d'avenir du 13 octobre 2014, le Conseil d'Administration, qui a désormais la compétence pour définir la valeur de la SMA pour chaque région naturelle du département et chaque nature de production, à l'exception des productions hors sol, a décidé d'harmoniser et de simplifier les critères d'assujettissement des non salariés agricoles. Ainsi, après un temps d'échanges avec toutes les organisations agricoles, les Directions Départementales des Territoires... et validation par les Préfets, une seule et unique SMA et une parcelle de subsistance identique ont été mises en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour les quatre départements bourguignons.

## 2-7 – Nouveau Tesa

Depuis 2018, l'employeur peut recourir au nouveau Tesa pour gérer ses salariés, en CDI (jusqu'à 20 CDI) ou en CDD. Il a aussi la possibilité d'utiliser conjointement le nouveau Tesa pour ses salariés en contrats courts et la DSN pour les autres.

## 2-8 – Et en 2019

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le **Prélèvement à la Source (PAS)** de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur. La MSA assume, désormais, la collecte de l'impôt pour les adhérents retraités.

Avec les obligations liées à la DSN et à la mise en place du PAS, les informations demandées aux entreprises ont évolué. Pour répondre au mieux aux besoins des entreprises agricoles et simplifier les démarches pour l'emploi de leurs salariés, la MSA a adapté **son offre de services Tesa** (maintien du Tesa Simplifié au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2019, son utilisation conjointe avec la DSN possible, le Tesa+ pour les entreprises sans logiciel de paie, ni tiers déclarant, employant CDD et CDI...).

Après d'âpres échanges entre les Pouvoirs Publics et la profession, **l'exonération des charges Travailleur Occasionnel / Demandeur d'Emploi (TO/DE)** pour l'emploi de travailleurs saisonniers a été maintenue pour deux ans.

Enfin, annoncée depuis longtemps, la **Réforme des retraites** devrait voir le jour cette année. Basée sur le principe d'un régime unique où chaque euro cotisé donne le même droit, elle n'empêche pas la pluralité d'opérateurs. Grâce à son guichet unique, la MSA est, déjà, aujourd'hui, en situation de gérer à la fois des régimes de salariés et de non salariés, de base et complémentaires, en annuités et en points. Elle y a donc toute sa place, car régime unique ne veut pas dire organisme unique.

### 3 – La situation agricole

#### 3-1 – Historique

Je pourrais faire un rapport complet dédié à ce sujet, tellement il est vaste et récurrent. Au cours du mandat précédent (2010/2015), nous avons accompagné les ressortissants qui rencontraient des difficultés et particulièrement **en 2014**, année difficile pour toutes les productions. Cet accompagnement, nous l'avons maintenu et amplifié depuis car, hélas, l'agriculture évolue dans un contexte socio-économique difficile qui perdure.

**Dès 2015**, nous avons entrepris de renouveler les mesures mises en place précédemment, comme la prise en charge partielle des cotisations sociales, les étalements de cotisations, les aides financières et, ajouté à cela, la réduction de l'assiette minimum maladie et la possibilité pour les agriculteurs les plus en difficulté, d'opter pour l'assiette annuelle des cotisations (option N-1). Ainsi, de 2015 à 2018, c'est plus de 7 millions d'euros qui ont été attribués à la prise en charge partielle des cotisations sociales.

**En 2016**, problèmes sanitaires, aléas climatiques et crises de marchés ont affecté la plupart des filières et poussé le gouvernement à proposer, en octobre 2016, un pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles. Ainsi, de nouvelles mesures d'accompagnement financier ont été mises en place : suppression complète de l'assiette minimum maladie-maternité, la possibilité, de nouveau, pour les plus fragiles, d'opter pour l'assiette annuelle des cotisations, une « année blanche sociale » pour tous les agriculteurs ayant dégagé un très faible revenu en 2015, des prises en charge de cotisations...

**En 2017**, trois mesures sociales ont été mises en place :

- la systématisation du dispositif « Rendez-vous prestations MSA » pour faire le point sur sa situation, ses droits sociaux, les différentes possibilités d'accompagnement, les dispositifs proposés par nos partenaires,
- l'assouplissement des conditions d'accès à la prime d'activité et au RSA, pour permettre aux plus nombreux d'en bénéficier,
- l'aide au répit pour soutenir les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

Parallèlement, la MSA a mis en ligne PASS'AGRI, un guide qui recense tous les dispositifs d'accompagnement qu'elle propose et ceux de ses réseaux de soutien (Ministère de l'Agriculture, Chambres d'Agriculture, FNSEA, organismes de formation...).

L'accompagnement des exploitants et salariés agricoles en situation fragilisée est la priorité de notre Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2016-2020. Dans ce cadre, il a été décidé de renforcer notamment la concertation des professionnels tant en interne MSA qu'en externe, en lien avec les différents organismes partenaires concernés pour un accompagnement plus qualitatif des actifs agricoles. Se concerter, se coordonner pour établir un diagnostic de la situation et définir ensemble un plan d'accompagnement en lien avec les personnes concernées est une vraie plus value. Ainsi, en interne et sur chaque département, des instances de coordination ont été créées, pour la prévention des risques psychosociaux et pour le maintien dans l'emploi des actifs en risque de désinsertion professionnelle. Ces instances sont constituées de médecins et infirmiers du travail, conseillers en prévention et travailleurs sociaux de la MSA, avec l'appui de psychologues et des conseillers de Cap Emploi et du SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés).

Concernant les structures départementales en faveur des exploitants agricoles dans lesquelles la MSA occupe une place importante (Faire Face Ensemble 21, Aid'Agri 58, AgriSolidarité 71 et Réagir 89), elles sont devenues des dispositifs départementaux partenariaux incontournables.

Enfin, pour diffuser l'information et faire connaître les dispositifs d'aide qu'elle propose, la MSA Bourgogne a réalisé un film, avec l'appui technique de la Carsat Bourgogne Franche-Comté. Intitulé **Oser ! La MSA à vos côtés**, ce film a pour objectif de libérer la parole, pour que celles et

ceux qui ont besoin d'un coup de pouce, n'hésitent pas à prendre contact avec les services de la MSA. Diffusé, entre autres, lors des réunions de terrain organisées à l'échelon local, il a permis de mobiliser les 1 382 délégués que la MSA compte en Bourgogne et qui ont un rôle central à jouer pour détecter les situations difficiles.

Je renouvelle mes remerciements aux personnes qui ont accepté de témoigner dans ce film, sans elles rien n'aurait été possible. Je suis très fier de cette initiative.

### **3-2 – En 2018**

Sur nos fonds d'ASS, nous avons reconduit le dispositif d'accès au répit et nous l'avons élargi aux salariés. Par ailleurs, créé en octobre 2014 par la MSA, dans le cadre de son plan de prévention du suicide, le dispositif Agri'Ecoute a bénéficié de moyens d'actions amplifiés avec des psychologues spécialement formés à la gestion du mal-être et un suivi personnalisé. De plus, un réseau de bénévoles accompagnants, initié en 2017 en Côte-d'Or et Saône-et-Loire, a été déployé sur le territoire, pour apporter un soutien à l'agriculteur, en complémentarité des interventions des travailleurs sociaux.

A ce même pupitre, en 2017, je faisais le souhait « *d'une année correcte qui redonnerait au moins du baume au cœur à chacun d'entre nous* », souhait que je réitère aujourd'hui, en caressant l'espoir qu'elle arrive enfin ! En attendant, cette année encore, la MSA accompagnera ses adhérents avec la mobilisation de son personnel et de ses élus. Ces derniers jouent, en effet, un rôle essentiel d'alerte auprès des services de la MSA, mais également de communication et d'information auprès des adhérents agricoles.

## **4 – Les plans ASS et SST**

J'aborderai très brièvement ces deux plans. En effet, le bilan des actions 2018 de l'ASS a été présenté dans le cadre du rapport du CPASS. Quant à la SST qui est le thème principal de cette assemblée, Hélène Dapvril et Jacques Ganne en parleront mieux que moi.

### **4-1 – Le plan ASS 2016-2020**

Il est construit autour de trois axes :

#### **Les salariés et exploitants agricoles en situation de fragilité**

Je l'ai abordé, en parlant des crises agricoles. La MSA Bourgogne a souhaité renforcer la prévention du mal-être des salariés et des exploitants agricoles en mettant en place des actions individuelles ou collectives d'accompagnement : groupes d'expression, coup de pouce connexion, gérer sa ferme au quotidien, l'accès au répit, le réseau de bénévoles, des formations à destination des salariés des OPA confrontés aux situations difficiles pour mieux les gérer...

#### **La famille, les jeunes et les territoires**

Au cours de ce mandat, la MSA Bourgogne a participé au développement de projets et de services sur les territoires ruraux. Elle a ainsi contribué à réduire les inégalités territoriales et sociales en soutenant l'implantation de structures adaptées en milieu rural : micro-crèches, crèches, maisons d'assistantes maternelles, lieux d'accueil Parents / Enfants. Elle a soutenu, par le biais d'appels à projet, des actions autour de l'animation de la vie sociale, du mieux vivre en milieu rural...

#### **Les seniors**

La MSA Bourgogne a mis en place, en inter régimes, des actions pour préserver l'autonomie et redynamiser les liens de solidarité autour des aînés : soutien aux aidants à domicile, développement du programme Santé Seniors Bourgogne, devenu Les Ateliers Bons Jours (Pep's Eureka, Ateliers du Bien Vieillir, Conduite Senior...), déploiement de chartes territoriales de solidarité autour des aînés, d'actions de prévention et de lutte contre l'isolement des personnes âgées (avec la CARSAT)...

La MSA Bourgogne accompagne ainsi les populations agricoles dans leurs parcours de vie.

## 4-2 – Le plan SST

Composée de conseillers en prévention, de médecins du travail et d'infirmiers santé-travail, la **SST** a, pour objectif d'agir pour diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les exploitants et salariés agricoles. Des actions individuelles ou collectives répondent au mieux aux attentes des professionnels des filières agricoles présentes en Bourgogne.

Après une année 2018 difficile avec la mise en place des mutualisations de proximité, les stocks diminuent grâce aux heures supplémentaires mises en place par notre Directrice Générale, les aides des autres caisses du réseau. En ce début d'année la situation se normalise. Ces retards ajoutés à la mise en place du prélèvement à la source ont encombré notre accueil téléphonique qui ne peut répondre à tous les appels des adhérents. Des mesures ont été prises récemment permettant cette fois de répondre aux nombreuses sollicitations. La MSA, qui veut se positionner comme l'organisme de protection sociale du dernier kilomètre sur les territoires ruraux, doit également répondre aux appels téléphoniques.

Malgré le moratoire décidé sur l'implantation des MSAP principalement porté par La Poste mais avec un résultat très décevant, nous avons obtenu le droit d'ouvrir une MSAP par caisse. En Bourgogne cette ouverture se fera dans notre point d'accueil de Charolles. Nous devons démontrer aux Pouvoirs Publics notre capacité à répondre aux questions de 1<sup>er</sup> niveau pour l'ensemble des régimes de protection sociale en accord avec ces derniers.

Notre régime doit se positionner comme l'interlocuteur incontournable du monde agricole et rural.

## 5 – Les élections MSA

2019 sera également, pour nous, une année consacrée à la préparation des élections prévues en janvier 2020. A nous de faire en sorte que ce 19<sup>ème</sup> rendez-vous mutualiste soit couronné de succès, en obtenant du monde agricole (exploitants, salariés et employeurs de main d'œuvre, actifs et retraités) un taux de participation significatif, légitimant la place du régime agricole sur les territoires. Pour cela, nous comptons sur l'appui de tous, nos délégués MSA actuels pour trouver les élus de demain, comme nos partenaires OPA pour être le relais d'information auprès de leurs adhérents.

Il s'agit là d'un moment important pour l'ensemble du monde agricole appelé à élire ses représentants. Ces élections doivent être réussies. Aussi, une bonne participation à ce scrutin fera la démonstration de l'attachement de chacun à la MSA. Et chacun sait ici, qu'elle constituera, pour les Pouvoirs Publics, un signe important de l'intérêt porté à ce 2<sup>o</sup> régime de protection sociale.

Ces élections, basées sur les nouveaux cantons, vont entraîner une baisse significative du nombre de délégués, tous collèges confondus. Pour autant, les femmes et les hommes qui seront élus, devront apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes de la population agricole et rurale. Leur rôle d'information et les actions menées sur le terrain, reconnues de nos partenaires, des Pouvoirs Publics et des adhérents, constituent la meilleure preuve de leur utilité justifiant de leur existence.

Dès la rentrée, des réunions d'information auront lieu sur tout le territoire pour expliquer ce qu'est un élu de la MSA et ce qu'on attend de lui, mais également pour trouver des candidats (l'objectif étant « pas de zone blanche ») et mobiliser les électeurs. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de limite d'âge pour être candidat, cependant il faut avoir conscience de ses limites et savoir passer la main... Mais je compte d'ores et déjà sur vous pour trouver des candidats et mobiliser la population agricole pour qu'elle soit au rendez-vous fixé en janvier prochain.

En 2015, nous avons un taux de participation de 32 %. En 2020, il nous faut faire mieux pour défendre notre régime.

Je terminerai en remerciant tout d'abord :

- notre Directrice Générale, l'ensemble de notre équipe de direction et nos salariés qui doivent s'adapter aux contraintes année après année et les assurer du soutien du Conseil d'Administration,
- les administrateurs et principalement Jean-Paul Baudin, pour son soutien et son action à mes côtés,
- les délégués qui ne renouvelleront pas leur mandat, pour leur investissement au cours des ces années, sans oublier de leur confier une mission, celle de trouver un ou une remplaçante pour continuer d'être à l'écoute de nos ressortissants,
- les délégués qui vont briguer un nouveau mandat,
- et enfin, celles et ceux qui vont s'investir à la MSA.

C'est un nouveau défi à relever : unissons nos forces !

Merci de votre attention.

## 6 – Résolution financière

M. Bossong donne la parole à M. Jean Paul Baudin, 1<sup>er</sup> Vice Président, qui donne lecture de la résolution financière.

### Rappel :

En lien avec les décrets 2013-1222 et 2013-1223 du 23 décembre 2013 portant sur la réforme du financement, seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte désormais d'une résolution d'assemblée générale.

### Affectation du résultat 2018 de la fonction Santé au Travail :

Sous réserve de la validation des comptes 2018 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne par la Directrice Comptable et Financière Nationale, la proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

Le résultat 2018 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, en Santé au Travail, s'élève à **402 604,99 €**.

La réserve maximum théorique doit être de **1 274 553,51 €**, correspondant à la moitié des dépenses réalisées au cours de l'exercice au titre de la Santé au Travail.

La réserve portée au bilan 2018 est de **1 286 969,70 €**.

L'Assemblée Générale décide alors :

- de **diminuer la réserve de Santé au Travail** pour la porter à son niveau maximum autorisé :

La réserve de Santé au Travail s'élève au 31 décembre 2018 à ..... **1 286 969,70 €**

La diminution pour porter la réserve de Santé au Travail à son maximum autorisé sera donc de  
..... - 12 416,19 €

La réserve de Santé au Travail se trouvera portée à ..... **1 274 553,51 €**  
(soit 100% du niveau maximum)

L'Assemblée Générale décide également :

- d'alimenter le compte de report à nouveau de ..... + 12 416,19 €  
portant le solde de ce dernier à ..... **165 697,41 €**

Pour information, une remontée financière à la CCMSA du résultat excédentaire de 402 604,99 € a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

M. Bossong remercie M. Baudin.

Il soumet au vote des délégués, le rapport d'activité de la Directrice Générale.

**DECISION**

Le rapport d'activité de la Directrice Générale est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport moral du Président.

**DECISION**

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport du CPASS.

**DECISION**

Le rapport du CPASS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport des CPSS CPSNS.

**DECISION**

Le rapport des CPSS CPSNS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, la résolution financière.

**DECISION**

La résolution financière est adoptée à l'unanimité.

## 7 - Questions des délégués

### **Dépt 71 : EL Autunois, question lue par M. Guy Jacquet, Vice-Président**

Dans la Presse et sur le site MSA de Bourgogne, le plan Santé Sécurité au Travail définit ses objectifs pour diminuer les accidents du travail... ce qui coûterait moins cher que les accidents... Or, nous constatons chaque année qu'un budget limité est consacré pour l'accompagnement des exploitants agricoles, soit pour la prévention des accidents du travail, soit en subvention de matériel adapté. Quand aurons-nous parité avec les budgets dévolus aux salariés agricoles ? De plus, pourquoi limiter les formations à l'utilisation de la tronçonneuse à "2 par an" et "par département" ? C'est une action mise en place par la SST souvent à la demande des délégués et qui marche bien sur les territoires où tous les exploitants et/ou salariés coupent du bois ?

### **Réponse apportée par le Dr François Alfonsi**

Les budgets prévention alloués aux exploitants et aux salariés sont déterminés par la CCMSA en fonction des cotisations versées. Nous disposons donc de deux allocations différentes mais proportionnelles aux populations actives concernées qui nous permettent de mener des actions de prévention. Compte tenu de ces éléments, nous ne pouvons pas parler de parité sauf à réviser l'effort contributif...

La seconde partie de votre question porte sur les journées de sensibilisation à l'utilisation de la tronçonneuse en sécurité que le service SST met en place pour les exploitants agricoles actifs. Malgré le coût important de ces journées et au vu de la dotation que nous venons d'évoquer, nous parvenons au regard de l'antériorité à satisfaire globalement la demande sur la Bourgogne.

### **Dépt 71 : EL Buxy - Chagny / Chalon/Saône - Couches - Givry - Sennecey le Grand, question lue par Mme Jacqueline Gaudillière, Vice-Présidente, membre du Comité Départemental 71**

Pour donner suite aux contacts de plusieurs ressortissants, depuis de nombreux mois, est-il normal que le Centre de Contact ne soit pas joignable même entre 12 et 14 heures, après des tentatives régulières au cours d'une semaine ? Comment prendre rendez-vous dans des conditions pareilles pour répondre à des situations difficiles ? Tout le monde ne peut pas prendre rendez-vous par internet non plus ! Les délégué(e)s trouvent des solutions auprès de leur animatrice ou animateur, mais voilà, à regrets, une image de la MSA bien dégradée au fil des années..."

### **Réponse apportée par M. Alain Lagneau**

Après une fin d'année 2018 où nous étions facilement accessibles (taux d'appels aboutis d'environ 80 %), il faut reconnaître que nous avons vécu un début d'année très difficile notamment à cause des mesures gouvernementales en matière sociale (prélèvement à la source, revalorisation des minimas sociaux, nouveau TESA...) qui ont quasiment fait doubler le nombre d'appels sur cette période habituellement déjà bien chargée. Alors, c'est vrai que nous avons eu bien du mal à répondre à certains moments malgré l'amplitude horaire assez importante de notre accueil téléphonique (sans interruption de 8h30 à 17h) ce qui permet normalement de nous joindre plus facilement en début ou fin de journée ou à l'heure du déjeuner.

Depuis, nous avons adapté notre organisation en organisant un dispositif de débordement vers les services de production dès lors que le Centre de Contact arrive à saturation, ce qui augmente de fait le nombre de répondants et nous a permis d'améliorer nettement notre accessibilité depuis un mois et demi. Conscients qu'il nous faut apporter un service de qualité et de manière stable, nous réfléchissons par ailleurs à une réorganisation en profondeur de notre accueil téléphonique qui devrait se mettre en place en début d'année 2020.

S'agissant de la prise de rendez-vous, nous avons parfaitement conscience qu'il faut à la fois promouvoir le numérique tout en proposant une alternative à internet, en sachant qu'aujourd'hui 1/3 se prennent de cette façon, 1/3 en accueil et 1/3 au téléphone. Prise de rendez-vous également possible dans une Maison de Services au Public proche du domicile de l'adhérent.

**Dépt 89 : EL Briennon sur Armançon – Cerisiers – Migennes – St Florentin – Seignelay, question lue par Pascaline Poncet, Présidente**

Quel est mon interlocuteur « Agrica » pour un changement d'option ?

#### Réponse apportée par Mme Catherine Vacher

L'assuré peut s'adresser à la MSA pour qu'elle lui communique un document lui permettant de faire part de sa modification d'option ou adresser directement sur papier libre sa demande de modification. Quel que soit le support retenu (document ou papier libre), l'assuré doit présenter sa demande avant le 31 octobre de l'année N pour un effet au 1er janvier de l'année N+1.

**Dépt 89 : EL Briennon sur Armançon – Cerisiers – Migennes – St Florentin – Seignelay, question lue par Pascaline Poncet, Présidente**

Quelles sont les conditions de prise en charge d'un transport médical ?

#### Réponse apportée par le Dr Didier Menu

Sont remboursables, selon le mode de déplacement le plus économique entre ambulance, VSL/Taxi, véhicule personnel, transport en commun, les transports :

- liés à une hospitalisation (entrée et/ou sortie de l'hôpital), quelle que soit la durée de l'hospitalisation,
- liés aux traitements et soins en lien avec votre affection longue durée (ALD) et si vous présentez une incapacité ou déficience au déplacement,
- liés aux traitements ou examens en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle,
- en ambulance, si votre état nécessite d'être allongé ou sous surveillance.

Et, sous réserve d'un accord préalable sollicité auprès du médecin conseil, les transports :

- longue distance (plus de 150 km aller),
- en série (au moins 4 voyages de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement).

**Dépt 89 : EL Aillant sur Thonon – Auxerre, question lue par Michel Bonichon, Vice-Président**

Serait-il possible d'envoyer un SMS pour des sujets importants de sorte à ne pas les oublier (Instants Santé, participation AG, réunion Échelon Local, examen dentaire pour les enfants, infos diverses...) Ce serait peut-être plus efficace car tout le monde n'a pas internet et ne consulte pas toujours... Il faudrait également voir quand envoyer le SMS en fonction du sujet.

#### Réponse apportée par Mme Delphine Arambourou

Nous avons effectivement un outil de campagne de SMS, géré par notre service Outils Généraux. Le coût de 0,06 € à 0,11 € HT par SMS, génère effectivement une préférence pour les campagnes d'emailing (gratuit), notamment parce qu'aujourd'hui la plupart des téléphones ont la boîte mail présente.

La campagne SMS est déjà utilisée pour l'AG et pour les RDV Instants Santé dès lors que l'assuré a communiqué son numéro de téléphone portable. Quelques chiffres :

- en 2017 : 752 SMS ont été envoyés pour l'AG, pour un coût de 783 € HT,
- en 2018 : 831 SMS pour un coût 45 € HT (SMS plus courts)

Ce vecteur est systématiquement utilisé par la caisse pour l'information du paiement de l'allocation de rentrée scolaire, les campagnes déclarations de ressources PF. Il l'est ponctuellement, par exemple, pour la vaccination méningite des étudiants de la Côte d'Or.

**Dépt 21 : EL Arnay le Duc – Liernais – Saulieu, question posée par Michel Thibault**

Pourquoi y a-t-il une diminution du nombre de délégués aux prochaines élections ? La MSA risque-t-elle de subir le même sort que le RSI ? Trop peu de jeunes sont mobilisés.

**Réponse apportée par M. Dominique Bossong**

La réforme territoriale n'a pas été sollicitée par la MSA. Nous souhaitons maintenir nos échelons locaux et associer des personnes ressources (non élues) mais qui pourront apporter leur soutien sur les territoires. La MSA doit continuer à faire vivre les territoires. Il y a donc nécessité pour chacun des élus de mobiliser des jeunes pour dynamiser notre réseau.

**Dépt 71 : EL Cluny – La Guiche – Matour – St Gengoux le National - Tramayes, question posée par Isabelle Augoyat, Vice-Présidente**

Les mesures destinées à aider les agriculteurs ont été présentées mais elle tient à souligner la détresse des agriculteurs. Question à soumettre aux Parlementaires : quelles solutions trouver pour améliorer la situation ? Peu de délégués s'investissent mais de quels leviers disposent-ils pour agir ?

**Réponse apportée par M. Dominique Bossong**

En ce qui concerne les moyens, la MSA travaille avec l'ensemble des OPA pour parler d'une même voix et ainsi être entendus. Des rencontres ont eu lieu entre les représentants de la MSA et les Parlementaires bourguignons : à cette occasion, un document présentant notre caisse et les spécificités du régime, son contexte, leur a été remis.

Il y a effectivement nécessité de conserver un réseau de délégués actifs sur les territoires et de permettre aux personnes en difficulté de s'exprimer. C'est bien ce qui est réalisé sur ce présent mandat. Il est évident que l'implication de nos élus est la vitrine de la MSA.

**Réponse apportée par Mme Armelle Rutkowski**

L'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté font partie des priorités d'intervention de la MSA. Lors des rencontres avec les Parlementaires, a été évoqué le travail conduit pour faire évoluer les retraites. C'est, entre autres, grâce aux interventions des élus de terrain que la MSA peut rester une force de proposition.

**Dépt 21 : EL Bligny sur Ouche – Pouilly en Auxois – Sombernon – Vitteaux, question posée par Jean Luc Lecour**

La MSA peut-elle s'exonérer de transmettre à l'administration fiscale le montant des retraites versées ?

**Réponse apportée par Mme Armelle Rutkowski**

La MSA se conforme à une obligation légale dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source (PAS). Dans ce cadre, il ne lui est pas possible de s'exonérer de la transmission de ces informations.

**Dépt 89 : EL Briennon sur Armançon – Cerisiers – Migennes – St Florentin – Seignelay, question posée par Luis Francisco, administrateur**

Est-il possible d'envisager la création d'un véritable statut du délégué dès lors que celui-ci est un actif (et pas encore un retraité) ?

**Réponse apportée par Mme Christelle Jamot, CCMSA**

Une réflexion sur ce sujet est en cours dans le cadre du Plan Stratégique MSA 2025.

**Dépt 58 : EL Lormes – Montsauche les Settons, intervention de Gilles Lemée, Président**

Il souhaite exprimer les remerciements des élus aux salariés de la MSA pour leur investissement au quotidien.

## **8 – Intervention de Christelle Jamot, CCMSA**

M. François Emmanuel Blanc, Directeur Général de la CCMSA, empêché compte tenu d'un impératif professionnel, M. Bossong accueille Christelle Jamot, Directrice Déléguée à la Politique Institutionnelle à la CCMSA, chargée de relayer les propos de l'échelon national.

Exprime son plaisir de participer à cette assemblée générale et salue les personnalités présentes.

### **1 – Retour sur les évènements marquants du mandat**

Cette assemblée générale statutaire a une saveur particulière car c'est la dernière avant les prochaines élections. Même si l'objet de mon propos n'est pas de faire un bilan complet, je souhaite revenir sur quelques évènements marquants du mandat.

#### **1-1– Les avancées sociales**

Premièrement je souhaite évoquer les avancées sociales que nous avons obtenues ces quatre dernières années :

- Pour les exploitants agricoles : l'augmentation à 75 % du SMIC des retraites pour une carrière complète. C'est un progrès, mais ce montant n'est clairement pas suffisant. Nous nous battons pour que la promesse du précédent Président de la République soit tenue, à savoir atteindre 85 % du SMIC. Le président Cormery a encore posé cette exigence lors d'une réunion le 22 mars dernier avec les conseillers du Ministre de l'Agriculture. Leur réponse semble encourageante. Autre mesure, la baisse de 3 points de la cotisation famille au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou encore la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'assiette minimale AMEXA et la création de la protection universelle maladie (PUMA). Par ailleurs, depuis cette année la durée du congé maternité des agricultrices a été alignée sur celle des salariées. L'allocation de remplacement

est maintenue mais des IJ maternité sont mises en place pour les exploitantes qui ne peuvent pas se faire remplacer. Enfin, n'oublions pas les mesures d'urgence prises en 2015 et 2016 pour soutenir les exploitants frappés par les crises :

- . la baisse de 7 points de leur cotisation assurance maladie (qui a été supprimée depuis, mais qui a été très utile pendant la crise),
  - . la possibilité exceptionnelle de changer d'assiette de cotisations pour les agriculteurs ayant perçu de bas revenus,
  - . le report, sans pénalité, du paiement des cotisations de l'année 2015 en 2016, voire 2017 ou 2018 pour les situations les plus critiques.
- Pour les salariés, soulignons la mise en place de la liquidation unique de la retraite (LURA). Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, les salariés qui ont été affiliés à plusieurs régimes de retraite de base bénéficient d'une liquidation unique de leur retraite par leur dernier régime d'affiliation. La mesure simplifie le traitement et le versement de la pension de retraite.
- Pour les employeurs agricoles : nous nous sommes battus pour le maintien du TESA Web et, avec le soutien du syndicalisme agricole et des Parlementaires, pour la conservation jusqu'en 2020 du dispositif d'exonération pour l'emploi saisonnier occasionnel.

Beaucoup reste encore à faire en matière d'égalité sociale puisque nous plaillons toujours pour une revalorisation des pensions d'invalidité des exploitants. Ce sujet a de nouveau été évoqué auprès des conseillers du Ministre de l'Agriculture fin mars ; nous espérons le faire intégrer dans la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

## 1-2 – Les épisodes de crise à répétition

Je l'ai évoqué, ce mandat a par ailleurs été marqué par des crises économiques, climatiques et sanitaires qui ont éprouvé les trésoreries et les revenus des exploitations, et affecté de nombreux exploitants et salariés agricoles. La MSA a renforcé son accompagnement en prévoyant de 2017 à 2020 une enveloppe annuelle de 30 M€ de prise en charge de cotisations, co-financée avec l'Etat. La MSA a aussi accordé de nombreux échéanciers de paiement et des aides sur ses fonds d'action sanitaire et sociale, tant pour les familles d'exploitants que pour les salariés touchés par du chômage partiel. Ainsi 2015, au plus fort de la crise, les prises en charges de cotisations ont atteint 80 millions d'euros. En 2016, deux enveloppes ont été allouées pour 60 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour le secteur de l'élevage. Autrement dit sur l'ensemble du mandat 2015-2020, ce sont 260 M€ de prises en charge de cotisations qui ont été versées et ont irrigué l'agriculture en crise.

Nous avons pu également compter sur le soutien de la famille agricole : centres de gestion, Chambres d'Agriculture, syndicalisme, coopératives. En plus de nos délégués cantonaux, ils nous ont mis en lien avec les adhérents en difficulté pour faire un accompagnement sur mesure.

Depuis, la MSA est restée en alerte en poursuivant **ses actions d'accompagnement social de proximité**, avec les cellules de détection et de prévention des risques psycho-sociaux, ou encore l'amélioration du service d'Agri Ecoute depuis mars 2018. Ce dispositif, disponible 24h/24, permet aux adhérents en situation de mal-être de contacter des psychologues qui disposent d'une écoute professionnelle, et parfois d'engager un accompagnement personnalisé.

Rappelons aussi la mobilisation sans précédent de nos travailleurs sociaux qui proposent un suivi individualisé et confidentiel aux exploitants et salariés en difficulté. Ils montent aussi des actions collectives pour amener les adhérents à faire une pause, à souffler, parler des problèmes, et réfléchir différemment à leur avenir professionnel. Leur santé et leur vie de famille sont en jeu, la MSA se doit de les protéger.

La conjoncture économique est désormais un peu plus favorable puisque les revenus agricoles se redressent même si des secteurs connaissent toujours des difficultés. Nous restons donc mobilisés, même si nos moyens se restreignent sous la pression des Pouvoirs Publics.

### **1-3 – La crise sociétale actuelle**

Comment enfin ne pas parler de la crise des « Gilets Jaunes » qui s'exprime depuis plusieurs semaines, et qui est la conséquence d'un profond sentiment de déclassement et d'abandon des populations rurales.

Cette situation, qui n'est pas récente, ne nous surprend pas. En effet, la MSA alerte depuis longtemps sur les fractures territoriales.

Ce constat, nous avons pu le faire grâce aux remontées que vous, les délégués cantonaux, vous nous faites. A ce titre, votre rôle de sentinelle est **CAPITAL**.

C'est aussi pour cette raison que la MSA a voulu contribuer au Grand Débat : la Caisse Centrale vous a adressé, à chacun d'entre vous, un message vous invitant à participer à cet exercice citoyen et à relayer nos propositions.

Ainsi votre rôle est multiforme : vous devez être à la fois sentinelle pour nous signaler les situations des adhérents en difficulté, mais aussi « lobbyiste » quand nous avons des propositions à faire aux Pouvoirs Publics ou aux parlementaires : votre engagement démontre une nouvelle fois la pertinence de notre modèle mutualiste et démocratique.

Ces atouts, nous devons les cultiver mais aussi les adapter pour faire face aux enjeux et évolutions de la protection sociale qui s'annoncent.

## **2 – Les spécificités de la MSA sont des atouts pour préparer demain**

La MSA est un régime unique en son genre, pour plusieurs raisons.

### **2-1– D'abord, nous sommes un régime *professionnel***

La MSA gère la sécurité sociale de l'ensemble du monde agricole : les exploitants, les salariés agricoles (de la production et des services), les retraités, parfois les conjoints et les enfants. Cette diversité est une vraie force et une richesse pour le régime. Il faut que nous restions vigilants face aux réformes à venir, qui voudraient fondre les régimes professionnels dans un régime unique. Que pèserez-vous dans un régime unique ? Aujourd'hui vous pesez 100 % au sein du régime agricole. Accepteriez-vous de peser 5 % dans un futur grand régime public ? Et qui vous représentera ? Qui comprendra les spécificités de vos métiers, les aléas propres à l'agriculture, et vous apportera des solutions adaptées ? Nous imposera t-on le système luxembourgeois, où les caisses agricoles ont été absorbées par une caisse nationale santé et une caisse nationale retraite : il ne reste plus qu'un seul agriculteur dans chaque conseil pour représenter tous les agriculteurs du pays ! Que pèse t-il ?

En plus, les caisses nationales luxembourgeoises sont présidées par un représentant de l'Etat. L'Etat est-il plus efficace que les partenaires sociaux pour gérer les services publics ? A l'heure où le monde rural supplie qu'on le prenne davantage en considération, faut-il continuer à centraliser les lieux de décision à Paris ? Vous jugerez.

### **2-2 – Deuxième spécificité : le guichet unique**

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elle collecte aussi les cotisations. Notre guichet unique permet ainsi une prise en charge globale de l'adhérent tout au long de sa vie, de la petite enfance au grand âge. Un exemple : les « RDV prestations » que nous proposons permettent un examen personnalisé et panoramique de la situation des adhérents pour vérifier s'ils ont fait le plein des prestations auxquelles ils ont droit.

La MSA assure par ailleurs le service de santé au travail pour les salariés et la prévention des risques professionnels.

L'organisation en guichet unique simplifie la vie des assurés mais également des entreprises du monde agricole. Puisqu'en plus du recouvrement des cotisations légales, le guichet unique de la MSA assure le recouvrement des cotisations conventionnelles pour une vingtaine d'organismes nationaux de la sphère sociale et professionnelle agricole. Tout est fait en une seule démarche, c'est un gain de temps pour l'employeur, même si nous savons que nous devons encore progresser collectivement sur la mise en œuvre de la DSN. Mais on en voit le bout !

### **2-3 – Troisième spécificité : la présence sur les territoires**

Malgré de fortes contraintes budgétaires et les injonctions des Pouvoirs Publics qui nous demandent de faire plus avec moins de moyens, la MSA a fait le choix, contrairement à d'autres opérateurs, de préserver sa politique de proximité. Pour dégager les moyens utiles à cette politique, elle a mis en place des mutualisations de proximité entre caisses voisines afin de rationaliser encore ses services. En revanche, nous avons refusé toute nouvelle fusion, qui nous aurait conduits à perdre notre proximité avec les adhérents, en éloignant encore les lieux de pouvoir.

Pour maintenir notre ancrage territorial, nous avons aussi fait le choix politique de conserver au moins un site de production par département pour préserver l'emploi, et de conserver un réseau étoffé d'agences. On aurait pu choisir la facilité, en créant des centres de production « industrialisée » dans quelques grandes villes. Mais nous n'avons pas voulu renier nos valeurs ! De même, nombreux sont les salariés que nous dédions à la relation directe avec les adhérents : nos agents d'accueil, conseillers, travailleurs sociaux, animateurs des échelons locaux, médecins et infirmières du travail, préventeurs. Parfois ce sont plus de 10 % des salariés d'une caisse qui sont ainsi implantés sur le territoire, au plus près de vous.

Ainsi nous gardons l'humain au cœur de la relation avec nos adhérents ! Pourtant nous ne renions pas la modernité : la MSA a investi dans les services en ligne, qui se systématisent auprès des entreprises agricoles et progressent auprès des particuliers. Il s'agit aussi de répondre à un objectif des Pouvoirs Publics prévu dans le programme Action Publique 2022 : la dématérialisation à 100 % des services publics (RSA, PPA, déclarations trimestrielles de ressources) à la fin du quinquennat. Pour autant, ne perdons pas de vue qu'en plus de la fracture territoriale, il existe une fracture numérique : c'est la raison pour laquelle les publics en difficulté avec les téléservices doivent être accompagnés : pour ne laisser personne au bord de la route, des MSA organisent, souvent à la demande de leurs délégués cantonaux, des actions de formation au numérique pour les seniors, ou les publics en situation de précarité.

En plus, la MSA souhaite renforcer sa présence sur les territoires et investissant dans le projet des Maisons de Services au Public (MSAP), qui visent à accompagner en un seul lieu, tous les publics, dans toutes leurs démarches administratives quotidiennes. Le concept porté par la Poste est intéressant mais la qualité de service est souvent insatisfaisante. C'est la raison pour laquelle nous proposons des MSAP qui s'appuieraient sur les trois atouts de la MSA :

- 1 - Des salariés MSA habitués à renseigner les assurés et connaissant l'ensemble de la protection sociale
- 2 - Des emplacements en milieu rural qui pourraient être au choix des acteurs locaux : dans des MARPA (maison d'accueil rural pour personnes âgées), des maisons de santé pluridisciplinaires ou des locaux mis à disposition par de petites communes
- 3 - Un service enrichi comprenant un accueil de premier niveau pour l'ensemble des assurés ruraux, puis si besoin des rendez-vous prestations pour lister l'ensemble des prestations auxquelles peut prétendre l'assuré, en utilisant le portail numérique des droits sociaux.

Nous sommes dans l'attente d'un arbitrage favorable des Pouvoirs Publics sur cette proposition.

La MSA s'implique par ailleurs dans de nombreux autres dossiers comme la lutte contre les déserts médicaux (nous y reviendrons), ou la prévention. En partenariat avec les ARS, les Carsat, la Mutualité Française, nous proposons des ateliers de prévention sur la nutrition, la perte de mémoire, l'équilibre, etc. sur tout le territoire national.

Enfin, notre offre de services peut varier selon les départements en fonction de leurs besoins : ainsi, des MSA soutiennent la téléassistance, l'aide à domicile, le portage de repas, les MARPA, les micro-crèches, l'insertion dans l'emploi et les centres de vacances. Ainsi, l'offre de services en chiffres c'est :

- Plus de 210 structures réparties sur l'ensemble du territoire,
- 9 000 salariés,
- 210 000 clients,
- 3,4 millions d'heures de services à la personne.

Les associations qui portent ces services sont les filles de la MSA, elles ont été créées à son initiative pour compléter sa mission de service public. Nous sommes le seul régime de sécurité sociale à le faire ! Et nous proposons ces services à tous les habitants des territoires ruraux et péri-urbains.

Tous ces exemples démontrent que la MSA incarne, selon l'expression de notre nouveau Directeur Général, M. François-Emmanuel Blanc, la « protection sociale du dernier kilomètre » dans les territoires ruraux. Ce modèle unique, tout le monde l'envie, mais nous avons besoin de moyens et d'un environnement favorable pour le faire vivre.

### **3 – L'enjeu des réformes sociales**

Nous devons être vigilants pour que le contenu des prochaines réformes sociales ne remette pas en cause ce qui fait la réussite du modèle MSA.

#### **3-1 – La réforme des retraites**

La MSA est favorable à la mise en place d'un système universel mais plaide pour le maintien d'une pluralité d'opérateurs, gage de sécurité et de préservation des spécificités. Nous sommes très attentifs aux travaux du Haut Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR), en particulier ceux qui portent sur la possibilité de mettre en place une caisse nationale retraite qui viendrait se substituer aux régimes existants. Disons-le franchement, nous sommes profondément opposés à cette hypothèse qui viendrait remettre en cause le guichet unique et la simplification du service que nous rendons à nos adhérents.

A l'heure où l'Etat prône la simplification, comment pourrait-il vouloir que nos futurs retraités, qui ont parfois été couverts par une caisse unique tout au long de leur carrière, la MSA, soient forcés de composer avec un autre organisme en fin de carrière ? S'ils ont une question lors du remplissage du dossier, devront-ils contacter une plateforme parisienne ? Qui les recevra à proximité de leur domicile ? Comment cette caisse nationale retraite sera-t-elle à même de liquider la retraite des exploitants, si elle n'est pas en mesure de vérifier s'ils ont cédé leurs parcelles ? Gèrera-t-elle aussi le parcellaire agricole et ses multiples spécificités ?

J'appelle donc à la plus grande vigilance. Si nécessaire, nous appellerons les 24 000 délégués, dont vous faites partie, à se mobiliser auprès des Pouvoirs Publics pour faire entendre nos propositions. Il faut réformer la retraite, mais sans créer un système hyper-centralisé, un monstre froid qui serait pire que l'existant. Nous, nous savons pour qui nous travaillons, et nous nous battons pour porter chaque année de nouvelles mesures d'équité sociales :

- L'alignement des taux de cotisations des agriculteurs sur les artisans/commerçants.
- La mise en place d'un minimum retraite autour de 85% du SMIC pour les exploitants.
- La vigilance également sur les retraites des salariés : ceux qui ont eu des carrières hachées peuvent avoir de faibles pensions, peu revalorisées actuellement comme vous le savez.

- La possibilité de partir de manière anticipée pour les exploitants qui ne peuvent plus assumer leur activité, par une simplification de la retraite progressive.
- Et pour tous, la mise en œuvre du répertoire unique des carrières, qui donnera aux futurs retraités un maximum d'information pour se projeter et choisir le moment le plus pertinent pour partir à la retraite. Sachez que la MSA est la cheville ouvrière de ce répertoire, qui servira à tous les autres régimes.

### **3-2 – Autre sujet important : la réforme de la santé**

La MSA souhaite jouer pleinement son rôle dans la concrétisation de la nouvelle stratégie nationale de santé, portée par la Ministre de la Santé, et veut également se démarquer du régime général et mettre en avant ses particularités. La MSA vous entend, vous les délégués, quand vous faites remonter les difficultés d'accès aux soins dans le milieu rural. A ce jour, la MSA a soutenu plus de 200 maisons de santé pluri-professionnelles sur les 680 maisons de santé pluri-professionnelles situées en zones déficitaires. Nous informons aussi les jeunes professionnels de santé en fin d'études, sur l'exercice de la médecine en milieu rural, et en accompagnant leur projet d'installation.

### **3-3 – Troisième sujet important : la réforme de la dépendance**

Je ne dirai quelques mots sur ce dossier puisque le rapport Libault a été rendu il y a quelques jours. Plusieurs précisions sont attendues. Ici aussi la vigilance s'impose, même si le rapport propose de mettre en place « un guichet unique du grand âge », modèle d'organisation qui nous rappelle un concept familial... Tout le monde nous l'envie, ce guichet unique, mais qui sait vraiment le faire, à part nous ?

Le rapport préconise par exemple un recentrage des activités et des fonds vers les ARS et les conseils départementaux. Cette proposition interroge sur le devenir de nos fonds d'action sanitaire et sociale et de notre compétence pour les personnes en GIR 5 et 6, autrement dit les personnes encore peu dépendantes. Aujourd'hui, elles ont une retraite à la MSA, elles ont donc le réflexe de nous appeler quand elles ont besoin d'une aide à domicile. Nous nous sommes organisés pour évaluer leurs besoins de façon très professionnelle et apporter une aide sociale le plus rapidement possible. Nous avons même été précurseurs dans la délivrance en urgence des aides, pour les personnes qui rentrent chez elles après une hospitalisation. Demain, faudra t-il que notre adhérent malade, ou sa famille surchargée, contacte une énième structure ?

Ce sujet ne manquera pas de nous mobiliser dans les prochaines semaines. Soyons unis, déterminés et en ordre de marche dans les mois et années à venir. Nous devons également nous projeter à court, moyen et long terme.

## **4 – Le projet stratégique 2025 et la mobilisation sur les élections 2020**

Pour assurer son avenir la MSA devra relever deux défis importants : concrétiser son nouveau projet stratégique et réussir les élections 2020.

### **4-1 – Le projet stratégique**

Ce projet est le fruit d'une démarche de co-construction avec les 35 caisses qui ont exprimé leurs positions depuis juillet dernier, et partagé leurs innovations. L'objectif ici est de s'appuyer un projet fédérateur et dynamique sur lequel on pourra construire l'offre de services de la MSA à l'horizon 2025. La réflexion arrive à son terme et 5 axes stratégiques ont été dégagés, qui sont le creuset de nos futures actions :

- Garantir aux adhérents un service homogène et performant, en traitant les demandes de nos adhérents dans des délais satisfaisants en tous points du territoire. Les mutualisations de moyens, qui ont conduit près de 40 % de nos salariés à changer de métier et à se former

pendant plusieurs mois, ont parfois dégradé nos délais. Nous sommes en train de les réduire, il faut poursuivre l'effort.

- Développer nos activités et nos partenariats au service des territoires ruraux, et des entreprises. J'ai déjà cité plusieurs exemples, j'en ajoute un : nous devons apporter un service plus attentionné encore aux entreprises, car leurs besoins évoluent. Il faut que nous personnalisions plus le service qu'on leur rend, selon qu'elles sont grandes et soumises à la DSN, ou petites et peu aguerries aux formalités déclaratives.
- Nous devons aussi accompagner de façon plus personnalisée les élus que vous êtes. Vous êtes une richesse incroyable, mais nous ne connaissons pas toujours bien vos centres d'intérêt. Nous ne vous apportons pas toujours les arguments qui vous aideraient dans l'exercice de vos missions, au contact des adhérents. Nous pouvons progresser ! Nous y serons obligés si nous voulons mettre en place une stratégie d'influence qui permettra de faire connaître nos idées aux décideurs. Nous vous demanderons de vous mobiliser davantage pour de grandes causes, et nous vous fournirons la boîte à outils dont vous aurez besoin pour ce faire.
- 4<sup>ème</sup> axe : il nous faudra gagner encore en productivité pour réinvestir nos gains au service des territoires ruraux, si l'Etat ne nous les confisque pas ...
- 5<sup>ème</sup> axe : prendre soin des salariés des caisses également. Ils sont 16 000 à votre service. Nous avons encore dû supprimer plus de 1 300 postes en 5 ans, il faut faire comprendre aux Pouvoirs Publics que tous les efforts possibles ont été faits, que nous arrivons « à l'os » et risquons de dégrader le service.

Ces orientations seront mises au vote lors de l'AG centrale de juin 2019, puis mises en œuvre tout au long du prochain mandat jusqu'en 2025.

#### **4-2 – Dernier enjeu de taille : les élections MSA en janvier 2020**

Nous voterons en janvier prochain. Mais c'est maintenant que nous préparons les conditions de la réussite. Je n'ai donc qu'un seul mot d'ordre sur ce sujet : mobilisation générale !

D'ailleurs, tout est imbriqué : la mise en œuvre du projet stratégique, dont je viens de parler, sera forcément simplifiée si les élections MSA 2020 sont une réussite : nous serons plus forts pour négocier les moyens utiles. Il est donc capital que :

- Le taux de participation soit le plus élevé possible : à l'image des élections des Chambres d'Agriculture, je vous invite dès maintenant à mener la campagne dans vos cantons.
- Pour que nos adhérents puissent voter, il faut trouver des candidats dans TOUS les cantons. Objectif : zéro zone blanche ! Quel que soit le collège ! Avec la réforme des cantons il y aura moins de délégués cantonaux, mais la motivation des futurs élus devra être forte car nous les solliciterons davantage. C'est maintenant que vous devez faire naître des vocations !

Ces élections quinquennales constituent un baromètre que les Pouvoirs Publics regarderont de près pour évaluer l'attachement de nos adhérents à la MSA. Aussi je compte sur nous tous :

- sur vous les 24 000 délégués cantonaux,
- sur les 16 000 salariés de la MSA et les 9 000 salariés de ses associations.

pour porter le message. Nous sommes 50 000 fantassins, la victoire est à portée de bras !

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie chaleureusement Mme Jamot.

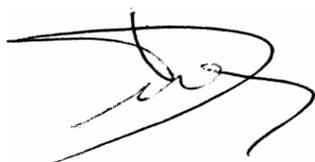
## 9 – Présentation du service SST

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne est l'occasion de présenter de façon plus précise le service SST. C'est ainsi l'opportunité pour chacun de découvrir un panel d'actions conduites par le service et déclinées de façon originale par les Présidents de CPSNS et de CPSS, Hélène Dapvril et Jacques Ganne, en préambule à la projection de séquences vidéos illustrant les sujets abordés :

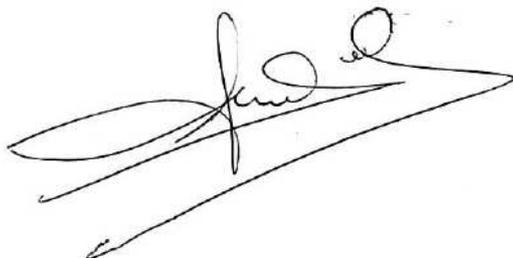
- sportez-vous mieux,
- chute de hauteur,
- contention bovins,
- tronçonnage,
- gestion de la chute.

M. Bossong remercie chaleureusement Mme Jamot d'avoir honoré cette assemblée de sa présence. Il remercie ensuite l'ensemble des participants et clôt l'assemblée générale à 13 h avant de convier l'ensemble des personnes présentes à partager un repas mutualiste.

**Dominique Bossong,**  
Président du Conseil d'Administration



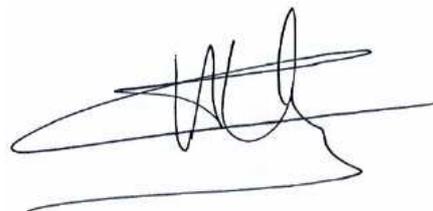
**Assesseur 1er collègue**  
**M. Philippe Gransagnes**  
canton de Dijon (21)



**Assesseur 3ème collègue**  
**M. Pierre Jean Renoux**  
cantons de Cheroy (89)



**Armelle Rutkowski,**  
Directrice Générale, Secrétaire de séance



**Assesseur 2ème collègue**  
**Mme Jacqueline Gaudillière**  
canton de Chalon Centre (71)



### Liste des annexes :

1. Diaporama – remerciements aux partenaires présents ou représentés
2. Diaporama – rapport d'activité de la Directrice Générale
3. Diaporama – rapport CPASS
4. Diaporama – rapport CPSS – CPSNS
5. Diaporama – rapport VI
6. Diaporama – rapport moral du Président